

La récupération des textiles

La récupération des textiles

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

Les installations de récupération des textiles répondantes regroupent des friperies et des ressourceries en grande majorité, ainsi que d'autres acteurs tels que des récupérateurs de surplus auprès des friperies et ressourceries, des organisations effectuant du recyclage sous forme de chiffons principalement, et des organisations caritatives finançant leurs activités par la vente en gros de textiles aux récupérateurs.

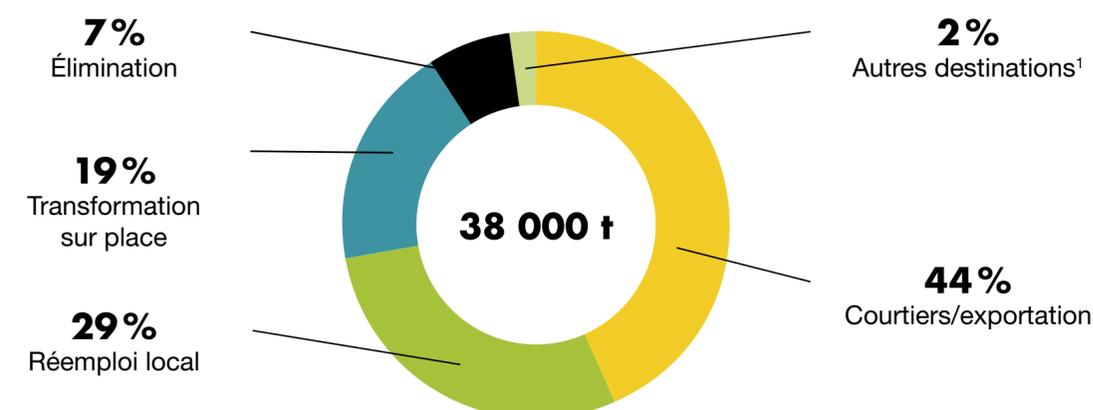
Ces installations ont déclaré avoir reçu plus de 38 000 tonnes de matières en 2023. La majorité de la matière traitée provenait du Québec (82 %). Les organisations ayant participé aux éditions du Bilan 2023 et 2021 ont connu, globalement, une hausse du tonnage de textile récupéré de 9 % entre ces deux années.

Les organismes ayant pu fournir une estimation de la répartition des textiles vendus par catégorie opèrent tous au moins un commerce de détail, ce qui leur permet une connaissance plus fine du gisement comparativement à des acteurs qui font le commerce des matières parfois non triées (ex. : récupérateurs de surplus, organisations caritatives revendant en gros, etc.). La répartition des textiles vendus est la suivante : vêtements (82 %), bottes et chaussures (10 %), accessoires (chapeaux, sacs, ceintures, etc.) (7 %) et autres textiles (ex. : linge de maison) (1 %).

Les répondants récupérant uniquement des matières directement des citoyens (et non par le biais d'autres récupérateurs) reçoivent 63 % des matières directement à leur installation, et 29 % par des boîtes de don.

La très grande majorité des textiles traités a été détournée de l'élimination (93 %) et un peu moins du tiers de ceux-ci ont été destinés au réemploi local (29 %). Un peu moins de la moitié (44 %) a été acheminée à des courtiers qui exportent ensuite les textiles. Les matières restantes ont été transformées sur place (chiffons, artisanat, etc.) (19 %).

Figure 1
Destination des matières traitées par les installations de récupération des textiles



¹ Entreposage ou transfert à des revendeurs au Québec, soit des détaillants, soit des grossistes. La destination finale de la matière n'est pas précisée.

La récupération des textiles

Élimination des textiles

Chaque année, une grande quantité de textiles est encore directement envoyée à l'élimination. Selon les données de **l'Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination 2023**², environ 344 000 tonnes de textiles ont été éliminées en 2023, majoritairement issues du secteur municipal (Tableau 1). Depuis 2011, le volume de textiles jetés a augmenté de plus de 114 % et en l'espace de seulement quatre ans, il y a eu une augmentation de 18 %. Cette hausse importante, particulièrement observée dans le secteur municipal, illustre de manière évidente l'impact du phénomène de la mode rapide (*fast fashion*), qui a profondément transformé l'industrie au cours des dernières années. Ce modèle repose sur une production à grande vitesse de vêtements à faible coût, permettant aux consommateurs d'acquiescer (et de se départir) rapidement d'articles à la mode vendus à des prix très bas.



Tableau 1
Textiles éliminés en 2023 par provenance
(en tonnes)

Catégories de matières	Provenance			TOTAL
	Municipal	ICI	CRD	
Vêtements	68 000	27 000		95 000
Textiles d'utilisation domestique ou commerciale	92 000	43 000		135 000
Bottes et chaussures	24 000	13 000		36 000
Accessoires	20 000	9 000		29 000
Peluches	3 000	1 000		5 000
Sous-produits de textiles et cuirs préconsommation	4 000	5 000		9 000
Masques de protection individuelle	<1 000	1 000		1 000
Autres équipements de protection individuelle (ÉPI), matières de la pandémie et de la santé	2 000	10 000		12 000
Autres textiles	5 000	8 000		13 000
Total éliminé en 2023	218 000	118 000	8 000	344 000
Proportion	63 %	34 %	2 %	

² Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'élimination en 2023 – lieux d'enfouissement technique (LET), lieux d'enfouissement des débris de construction ou de démolition (LEDCD), centres de transfert et incinérateurs.